



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LE SECTEUR SCOLAIRE
DE LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2018

3. Forme du marché

Marché non alloti, et à bons de commande.

4. Mode de passation

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Procédure adaptée et accord-cadre passés en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le présent marché fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « Dites-le nous une fois ».

5. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018. Il est reconductible sur décision expresse pour une période d'un an, dans la limite de deux reconductions.

Le représentant du pouvoir adjudicateur doit se prononcer au moins 1 mois avant la fin de durée de validité de l'accord-cadre ; il est considéré avoir refusé sa reconduction, si aucune décision n'est transmise avant ce délai.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

7. Critères de sélection des offres

Valeur technique notée sur 50 points

La valeur technique sera appréciée en fonction de la diversité, de la qualité et de l'étendue des fournitures proposées.

Délai de livraison proposé noté sur 30 points

Le délai de livraison sera évalué selon la formule suivante : $Note = 30 \times (D1)/(D2)$

D1 : Délai de livraison le plus court

D2 : Délai de livraison proposé par le candidat

Tarif proposé noté sur 20 points

Le tarif proposé sera apprécié en fonction de la remise accordée.

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des trois critères.

8. Langue et unité monétaire

Français Euro

9. Adresse de retrait du dossier

sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté
<https://marches.e-bourgogne.fr/>

(Réf : Fourscol18)

ou

en adressant votre demande à la :
Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Service des Affaires Juridiques
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX
03 86 26 50 00 - 03 86 26 50 16 – E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

10. Demande de renseignements administratifs et techniques

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Service des Affaires Juridiques
B.P. 123
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX
☎ 03 86 26 50 58

11. Réception des offres

Les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté <https://marches.e-bourgogne.fr/> ou envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant la date en vigueur**.

Les plis porteront la mention :

"OFFRE POUR : ACQUISITION DE FOURNITURES POUR LE SECTEUR SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2018 – Ne pas ouvrir".

12. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

13. Date limite de réception des offres

25 juin 2018 à 12 heures, délai de rigueur

14. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
03.80.73.91.00

15. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffes du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
03.80.73.91.02

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

05 JUN 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée aux Marchés Publics,
Micheline HENRY.

